



## « FIRST RACE CHALLENGE » 25/26/27 mai 2012

### REGLEMENT PARTICULIER

#### Article 1: Définition de l'épreuve

Le First-On-Track organise le 25/26/27 mai 2012, la « FIRST RACE CHALLENGE » comptant pour le Challenge France / Espagne dans les catégories suivantes :

- 600 CC (au dessus de 350 et jusqu'à 600cc)
- 1000 cc (au dessus de 675 et jusqu'à 1000cc)
- Endurance (plus de 450cc)

Cette manifestation comprend les épreuves suivantes :

- 4 séances d'essais libres
- 2 séances chrono (vitesse) + 1 séance chrono (endurance)
- 1 course d'endurance : Finales : 3h00
- 1 course de vitesse

Conformément aux règlements de ces épreuves.

#### Article 2 :

Sur le circuit Pau Arnos, d'un développement de 3.030 Km, il sera admis simultanément :

Nombre de véhicules admis	VITESSE	SIDE CAR	ENDURANCE
ESSAIS	42	25	42
COURSES	35	21	38

#### Article 3 : Licences

Toutes les épreuves sont ouvertes aux pilotes français ou espagnols, de plus de 18 ans, titulaires d'une licence FFM 2012, NCB ou dite « une manifestation ».

## Article 4 : Droits d'engagements

Toute demande d'engagement devra être adressée à :

**FIRST-ON-TRACK : 248 avenue Philippe de Girard 84400 APT**

Accompagnée de :

- son chèque d'engagement d'un montant de 630 € établi à l'ordre de first
- d'un chèque de caution de 200 € - détruit à l'issue des épreuves ou encaissé en cas de dégradation ou perte de matériel ( transpondeur....) établi à l'ordre du MCPA

Pour l'épreuve d'endurance : Possibilité d'engager 2 pilotes/ 1 moto ou 2 pilotes /2 motos (1 pilote par moto).

Les engagements doivent être accompagnés obligatoirement du paiement et seront clos dès épuisement des places et **au plus tard le 15 avril 2012.**

Passée cette date, sauf motifs légitimes et justifiés (décès, accident, maladie ou vol de la moto inscrite), aucun engagement ne sera remboursé.

Le **15 avril 2012**, le MOTO CLUB Pau Arnos se réserve le droit d'annuler cette épreuve si les droits d'engagements des participants ne nous sont pas parvenus. Dans ce cas les inscrits seront remboursés intégralement.

## Article 5 : Vérifications

**Vérifications administratives:** auront lieu :

**Judi 9 juin et Vendredi 25 mai 2012 de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h00.**

Chaque pilote doit présenter :

- Licence FFM 2012 : NCA - NCB – Licence 1 épreuve (fournir certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste + chèque de 55 euros à l'ordre de la FFM)
- Permis de conduire ou CASM.
- Confirmation d'engagement reçue par email.

**Vérification technique:** auront lieu :

**Vendredi 25 mai 2012 de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h30**

Les pilotes devront présenter leur équipement complet :

- ⌘ Casque : seuls les casques intégraux sont acceptés ; ils doivent être conformes à la norme ECE 22/05. Seuls les systèmes de rétention par jugulaire (boucle double D ou automatique) sont autorisés.
- ⌘ Gants cuir
- ⌘ Combinaison cuir 1 pièce obligatoire. Doublure nylon interdite.
- ⌘ Protection dorsale homologuée norme CE obligatoire, la norme EN 1621-1 et 1621-2 obligatoire.
- ⌘ Bottes en cuir ou équivalent référence en 13634.

Les machines et l'équipement du pilote devront être conformes au règlement technique de l'épreuve.

## Article 6 : Laissez passer

Les laissez- passer seront fournis après vérifications administratives et techniques aux pilotes, team manager et mécaniciens. Ils seront nominatifs, non vendables, non cessibles à titre gracieux.

Toute fraude entraînera la confiscation des laissez-passer incriminés, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le pilote à qui ils ont été délivrés.

**Pour les courses de vitesse :** 1 laissez-passer "pilote " – 3 laissez-passer "mécanicien"

**Pour les courses d'endurance :** 2 laissez-passer "pilote" – 1 laissez-passer "team manager" – 4 laissez-passer "mécanicien ".

**Pour les courses side car VMA :** 2 laissez-passer "pilote " – 2 laissez-passer "mécanicien"

### **Article 7: Essais chronométrés**

Les grilles de départ seront déterminées à la suite des essais chronométrés obligatoires qui se dérouleront sur une séance de 20 mn.

Pour les courses d'endurance, chaque pilote ne pourra participer aux essais, que dans la série qui lui sera réservée, en fonction de la couleur de ses brassards et bracelet.

### **. Article 8 : Officiels**

La manifestation sera placée sous la Direction de :  
Dé légué Fédéral Nicole Fuentes  
Directeur de Course Maryse Del Rio  
Directeur de Course adj. Dominique Cohen  
Commissaires sportifs Nuno Fernandes – Claude Maya Torrico  
Responsable voie des stands Philippe Legendre  
Commissaires techniques David Dardey  
Commissaires techniques VMA Patrice Doussaud

Représentant VMA Evelyne Debordes  
Chronomètres FFM

**Article 9: Assurance**

La manifestation a obtenu le visa de la FFM et est assurée en responsabilité civile, conformément aux prescriptions de l'article R 331-30 du code du sport et de l'arrêté du 27 octobre 2006, auprès de l'ASSURANCE MOTO VERTE.

**Article 10: RTS**



### **Article 9: Assurance**

La manifestation a obtenu le visa de la FFM et est assurée en responsabilité civile, conformément aux prescriptions de l'article R 331-30 du code du sport et de l'arrêté du 27 octobre 2006, auprès de l'ASSURANCE MOTO VERTE.

### **Article 10: RTS**

Tous les autres points seront traités conformément aux règlements généraux des diverses épreuves. Tous les autres cas non prévus au présent règlement particulier et aux divers règlements généraux seront tranchés par le collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositifs de Code Sportif National, de ses annexes, et des règles générales CCR.

### **Article 11 :**

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation

### **Article 12 : Paddock**

Il est indiqué aux concurrents, que le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toute émission de bruit anormale (démarrage moteur, fête musicale etc.....) entre 20 heures et 8 heures.

Afin d'assurer la sécurité de tous, l'utilisation de deux roues motorisés (scooter, mini moto, etc.) est formellement interdite dans l'enceinte du circuit. Le déplacement des machines de courses et des voitures devra se faire à l'allure du piéton au pas.

Tout manquement au règlement intérieur du circuit entraînera l'exclusion du pilote et de ses accompagnants. A ce titre, nous vous rappelons que chaque pilote est pleinement responsable des actes commis par son entourage.

### **ARTICLE 13 : BRIEFING**

Il est obligatoire pour tous les pilotes et sera organisé par la Direction de Course, dans la salle de briefing située dans les derniers box. Toute absence sera passible d'une amende de 50 €.

Le briefing aura lieu :

- Vendredi 25mai 2012 :

600cc / 1000cc / 19h00

Endurance: 19h40



